



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-11-079

**Autorisation d'ouverture anticipée de crédits
d'investissement avant le vote du budget 2024**

Rapporteur : Jeanine FAVRE SECOND

<u>Date de Convocation</u> : 21 novembre 2023	<u>Séance du 28 novembre 2023</u>
<u>Date d'affichage</u> : 01 décembre 2023	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 24	
▪ Nombre de votants : 29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Estelle ROLLE pouvoir à Grégoire SOUQUE, Fabrice BAUDOIN pouvoir à Alain FIRMIN, Renée THOMAS pouvoir à Jeanine FAVRE SECOND, Jade MORENAS pouvoir à Jennifer HAMAIDE, Marie GAGET-MARTIN pouvoir à Éric DEVALQUENAIRE,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire peut jusqu'à l'adoption de ce dernier, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et restes à réaliser n-1).

Considérant les crédits ouverts au budget 2023, cette autorisation peut s'exercer pour 2024 dans les limites suivantes :

CHAPITRES (dépenses) Budget voté par chapitre	DESIGNATION CHAPITRE DE DEPENSES	CREDITS 2023 (BP+DM1 hors-RAR)	POUVANT ETRE OUVERTS PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
20	Immobilisations incorporelles	26 500,00€	6 250,00€
21	Immobilisations corporelles	1 667 069,00€	416 767,25€
23	Immobilisations en cours	725 000,00€	181 250,00€

Les montants votés seront notamment fléchés sur les opérations d'investissement suivantes :

- Lancement des travaux du futur groupe scolaire (voie d'accès)
- Divers travaux de voirie
- Divers travaux d'entretien et de réfection dans les bâtiments communaux
- Début des travaux d'extension du réseau de vidéoprotection
- La création d'une pelouse synthétique à l'intérieur de l'école élémentaire Marcel Pagnol

Le conseil municipal s'engage à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2024 de la commune.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **APPROUVE** les propositions d'ouverture anticipée de crédits.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 30/11/2023

Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 30/11/2023

Le Maire,

Grégoire SOUQUE


